

N° de dossier <b>500-06-000302-055</b>		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge <b>L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.</b>		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> CIVILE <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° <b>17.09</b>	Référée de la salle n°	Date <b>Le 1<sup>er</sup> février 2008</b>

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DEMANDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
WILHELM B. PELLEMANS		Me Jacques Larochelle (P)	
		Me Serge Létourneau (A)	
		Me Jean-Philippe Lemieux (A)	
		LÉTOURNEAU & GAGNÉ S.E.N.C.	

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
VINCENT LACROIX		Se représente seul (A)	
PLACEMENTS NORBOURG INC		Non représentée	

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
RSM RICHTER INC., ÈS-QUALITÉS DE SYNDIC À LA		Me Denis St-Onge (P)	
FAILLITE DE GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.,		Me Patrice Benoît (A)	
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.,		Me Marie-Hélène Provencher (A)	
ASCENCIA CAPITAL INC. ET		GOWLING LAFLEUR HENDERSON	
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.			

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
SERGE N. BEUGRÉ		Me Marc Charland (A)	
		HAMEL & ASSOCIÉS	

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
FÉLICIEN SOUKA		Me Louise Desautels (P)	

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
DAVID SIMONEAU		Me Sarto Brisebois (P)	
		PROCUREUR DU SYNDIC À LA FAILLITE	
		Me Andrée Marier (P)	
		GUTTMAN ET MARIER	

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

BEAULIEU DESCHAMBAULT, S.E.N.C.R.L.	Me Jo-Anne Demers (P)
RÉMI DESCHAMBAULT	Me Michèle Bédard (P)
	Me Mélissa Talbot (A)
	NICHOLL PASKELL-MEDE

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

THE NORTHERN TRUST COMPANY CANADA	Me Silvana Conte (A)
	Me Carine Bouzagloul (P)
	Me George R. Hendy (P)
	OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF)	Me Gary D.D. Morrison (P)
	Me Bernard Jolin (P)
	Me Mario Welsh (A)
	HEENAN BLAIKIE S.E.N.C.R.L., s.r.l.

MISE EN CAUSE

PRÉSENTE

ABSENTE

PIERRE LAPORTE, C.A	Me Isabelle Desharnais (P)
	Me Marc Duchesne (A)
SOCIÉTÉ ERNST & YOUNG INC.	BORDEN LADNER GERVAIS, s.r.l.

NATURE DE LA CAUSE : RECOURS COLLECTIF

CONFÉRENCE DE GESTION # 7

Greffier(ière) Marthe de Launière, g.a.c.s.	Interprète nil	Sténographe nil
--	-------------------	--------------------

ENREGISTREMENT MÉCANOGRAPHIQUE

DÉBUT AM	FIN AM	DÉBUT PM	FIN PM
10 h 03	12 h 12		
<b>AFFAIRES RÉFÉRÉES AU MAÎTRE DES RÔLES</b>			
<input type="checkbox"/> pour encombrement	Temps prévu	<input type="checkbox"/> affaire réglée hors	<input type="checkbox"/> affaire rayée
<input type="checkbox"/> suite à une demande des parties		<input type="checkbox"/> affaire en délibéré	<input type="checkbox"/> affaire en délibéré après notes
<input type="checkbox"/> suite à une ordonnance du juge		<input type="checkbox"/> jugement rendu le .....	
<input checked="" type="checkbox"/> cause en progrès		<input checked="" type="checkbox"/> autre : Dossier réuni aux dossiers : 500-06-000359-063 et 500-06-000360-061	
Date : Le 1 <sup>er</sup> février 2008	Signature du greffier(ière) <i>Marthe de Launière, g.a.c.s.</i>	Signature du juge (s'il y a lieu)	

N° de dossiers <b>500-06-000359-063</b>		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge <b>L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.</b>		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> CIVILE <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° <b>17.09</b>	Référée de la salle n°	Date <b>Le 1<sup>er</sup> février 2008</b>

PARTIE DEMANDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

WILHELM B. PELLEMANS	Me Jacques Larochelle (P)
	Me Serge Létourneau (A)
	Me Jean-Philippe Lemieux (A)
	LÉTOURNEAU GAGNÉ

PARTIE DÉFENDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Me Hélène Lefebvre (P)
	Me Michel G. Sylvestre (P)
	Me Claudia Déry (P)
	OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

MISE EN CAUSE  PRÉSENTE  ABSENTE

PIERRE LAPORTE, C.A.	Me Isabelle Desharnais (P)
	Me Marc Duchesne (A)
SOCIÉTÉ ERNST & YOUNG INC.	BORDEN LADNER GERVAIS s.r.l.

**NATURE DE LA CAUSE : RECOURS COLLECTIF  
CONFÉRENCE DE GESTION #7**

Greffier(ière) <b>Marthe de Launière, g.a.c.s.</b>	Interprète nil	Sténographe nil	
DÉBUT AM 10 h 03	FIN AM 12 h 12	DÉBUT PM	FIN PM
<b>AFFAIRES RÉFÉRÉES AU MAÎTRE DES RÔLES</b> <input type="checkbox"/> pour encombrement <input type="checkbox"/> suite à une demande des parties <input type="checkbox"/> suite à une ordonnance du juge <input checked="" type="checkbox"/> cause en progrès		Temps prévu <input type="checkbox"/> affaire réglée hors <input type="checkbox"/> affaire en délibéré <input type="checkbox"/> jugement rendu le ..... <input checked="" type="checkbox"/> autre : <b>Dossier réuni aux dossiers: 500-06-000302-055 et 500-06-000360-061</b>	
Date : <b>Le 1<sup>er</sup> février 2008</b>		Signature du greffier(ière) <i>Marthe de Launière, g.a.c.s.</i>	
		Signature du juge (s'il y a lieu)	



ENREGISTREMENT

10 h 03

**CONFÉRENCE DE GESTION #7 (suite)  
DOSSIERS RÉUNIS**

Le 1<sup>er</sup> février 2008

**Début de la conférence de gestion**

**Identification des procureurs**

Absence de Monsieur Vincent Lacroix en salle d'audience.

Le Tribunal s'adresse aux procureurs.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Présentation de la requête amendée pour approbation et identification des pièces.**
- 2. Entente sur les conditions accessoires : audition commune des trois dossiers.**

Les avocats de Northern Trust remettent à Me Larochelle un CD révisé contenant la pièce autrefois cotée P-91 pour corriger les problèmes techniques observés sur la version antérieure.

Discussions entre les procureurs et le Tribunal sur l'entente visant le dépôt de la requête introductive d'instance amendée du 24 janvier 2008 qui rassemble les trois recours.

Me Larochelle indique que le désistement dans les dossiers 500-06-000359-063 et 500-06-000360-061 est conditionnel à la signature du consentement ayant fait l'objet d'une révision par l'ensemble des procureurs aux dossiers et de M. Lacroix, et qui prévoit des conditions accessoires importantes.

À la demande du Tribunal, les procureurs signent le consentement. Seuls Me Charland, procureur de Serge Beugré, et Vincent Lacroix n'ont pas signé le consentement vu leur absence. Il est convenu que Me Lefebvre fera signer le consentement par Me Charland au début de la semaine du 4 février, et celui-ci sera soumis à M. Lacroix le 8 février prochain. La signature de Me St-Onge est conditionnelle à l'approbation des inspecteurs à la faillite.

Lorsque le consentement aura été signé par tous, le Tribunal autorisera le dépôt de la requête introductive d'instance amendée, ainsi que le désistement dans les dossiers 500-06-000359-063 et 500-06-000360-061. Il entérinera aussi les conditions accessoires convenues entre les parties.

Me Lemieux préparera une nouvelle copie informatique de la liste et des pièces puisque leur cote est modifiée par le dépôt de la requête introductive d'instance amendée.

Le 1<sup>er</sup> février 2008

**3. Ernst & Young : entente sur les mesures accessoires relatives à la communication d'information.**

**4. Communication par l'AMF des pièces ayant été produites au procès pénal contre Vincent Lacroix.**

Après échange de points de vue de part et d'autre, il est convenu que :

- a) avant le 8 février 2008, les experts des parties communiqueront avec les représentants de Ernst & Young pour préciser leurs attentes quant à la transmission d'informations qui sont présentement sur la base de données OCTAN. Ernst & Young transmettra d'ici le 8 février 2008 une estimation des coûts à partager pour la reproduction des documents;
- b) avant le 15 février 2008, Me Morrison informera les autres procureurs des informations que possèdent l'AMF et/ou Leclerc Juricomptables se rapportant aux items qui réfèrent à l'AMF sur la liste préparée par Ernst & Young qui était jointe à sa requête pour faire reconnaître la confidentialité de certaines informations.

De même, Me Morrison transmettra une copie des pièces produites dans le procès pénal. Les frais seront partagés entre les procureurs ayant requis l'information;

- c) au plus tard le 14 mars 2008, Me Morrison et Me Desharnais communiqueront aux autres procureurs ayant assumé les coûts de reproduction, les informations requises.

**5. Interrogatoires avant défense de tiers :  
- modalité et délais prévus**

**6. Calendrier des échéances.**

Le calendrier des échéances est modifié comme suit :

13.	Signification des requêtes pour permission d'interroger avant défense	14 avril 2008
13.1	Communication par les parties de leur intention de contester ou non les requêtes	17 avril 2008
14.	Audition des requêtes pour permission d'interroger avant défense toute autre personne	21 avril 2008 8 h
16.	Interrogatoire de toute autre personne avant défense	14 mai 2008

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

500-06-000302-055  
500-06-000359-063  
500-06-000360-061

ENREGISTREMENT

CANADA  
GESTION #7 (suite)  
**DOSSIERS RÉUNIS**

CONFÉRENCE DE

Le 1<sup>er</sup> février 2008

- |     |   |                       |
|-----|---|-----------------------|
| 18. | Débat sur les objections soulevées lors des interrogatoires de toute autre personne avant défense et transmission des engagements | 2 juin 2008<br>9 h 30 |
| 19. | Conférence de gestion #8  | 2 juin 2008           |
| 20. | Production des défenses et communication des pièces à leur soutien  | 30 juin 2008          |

Le 2 juin 2008, les parties soumettront au juge leurs suggestions sur tout ajustement requis pour les autres étapes du calendrier des échéances, étant entendu que la communication de la déclaration des défendeurs, selon l'article 274.2 C.p.c., s'effectuera au plus tard le 15 juin 2009.

Le Tribunal indique sa volonté que cette cause soit en état au mois de juin 2009 afin de permettre, le cas échéant, avec l'autorisation du juge en chef, la tenue du procès dans le calendrier judiciaire 2009/2010.

**7. Varia. Communication et signification de pièces à M. Lacroix.**

Le Tribunal informe les parties que M. Vincent Lacroix comparaitra le 8 février 2008 à 9 h 30 en salle 4.11 et qu'il y sera discuté des points suivants :

- a) la signature du consentement signé par les autres parties concernant la réunion des recours et les conditions accessoires;
- b) les modalités de communication pendant son incarcération;
- c) le désir de M. Lacroix de participer à l'avenir, aux conférences de gestion.

12 h 12

**Fin de la conférence de gestion.**

  
\_\_\_\_\_  
**ANDRÉ PREVOST, J.C.S.**

  
\_\_\_\_\_  
**Marthe de Launier, g.a.c.s.**